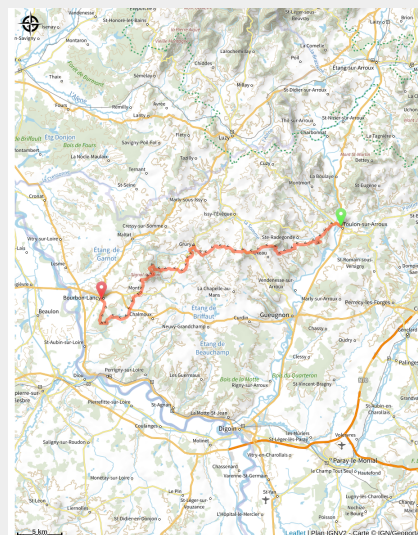


GTMC-VTT - Étape 07 - Toulon-sur-Arroux > Bourbon-Lancy

Bourbon-Lancy



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)

La GTMC-VTT, de Toulon-sur-Arroux à Bourbon-Lancy.

L'itinéraire de la GTMC-VTT alterne ici entre chemins et petites routes à faible circulation et présente de nombreux points de vues sur le bocage bourbonnais. Ne manquez pas le petit détour à vélo au Mont Dardon qui culmine à 506 m, et permet par temps clair d'apercevoir le Mont Blanc pourtant si éloigné ! Après une halte rafraîchissante à l'étang de Montperroux, on atteint le Signal du Mont et sa tour belvédère de 10 mètres de haut. L'étape se termine par une bonne descente sur Bourbon-Lancy, station thermale et cité médiévale caractérisée par son beffroi et son quartier médiéval de l'Horloge.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 5 h

Longueur : 47.9 km

Dénivelé positif : 1027 m

Difficulté : Niveau rouge - Difficile

Type : Traversée

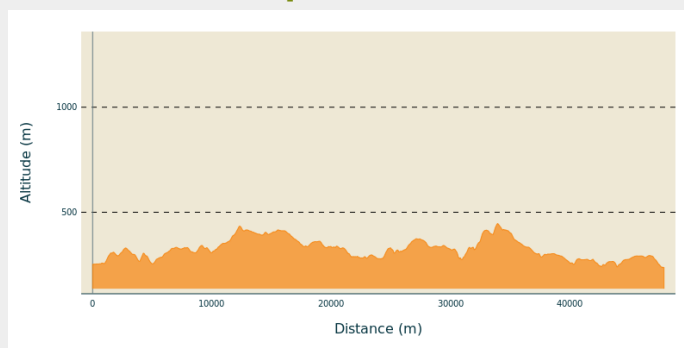
Itinéraire

Départ : Toulon-sur-Arroux

Balisage : Itinéraire VTT Sports cyclistes

Communes : 1. Bourbon-Lancy

Profil altimétrique



Altitude min 236 m Altitude max 446 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

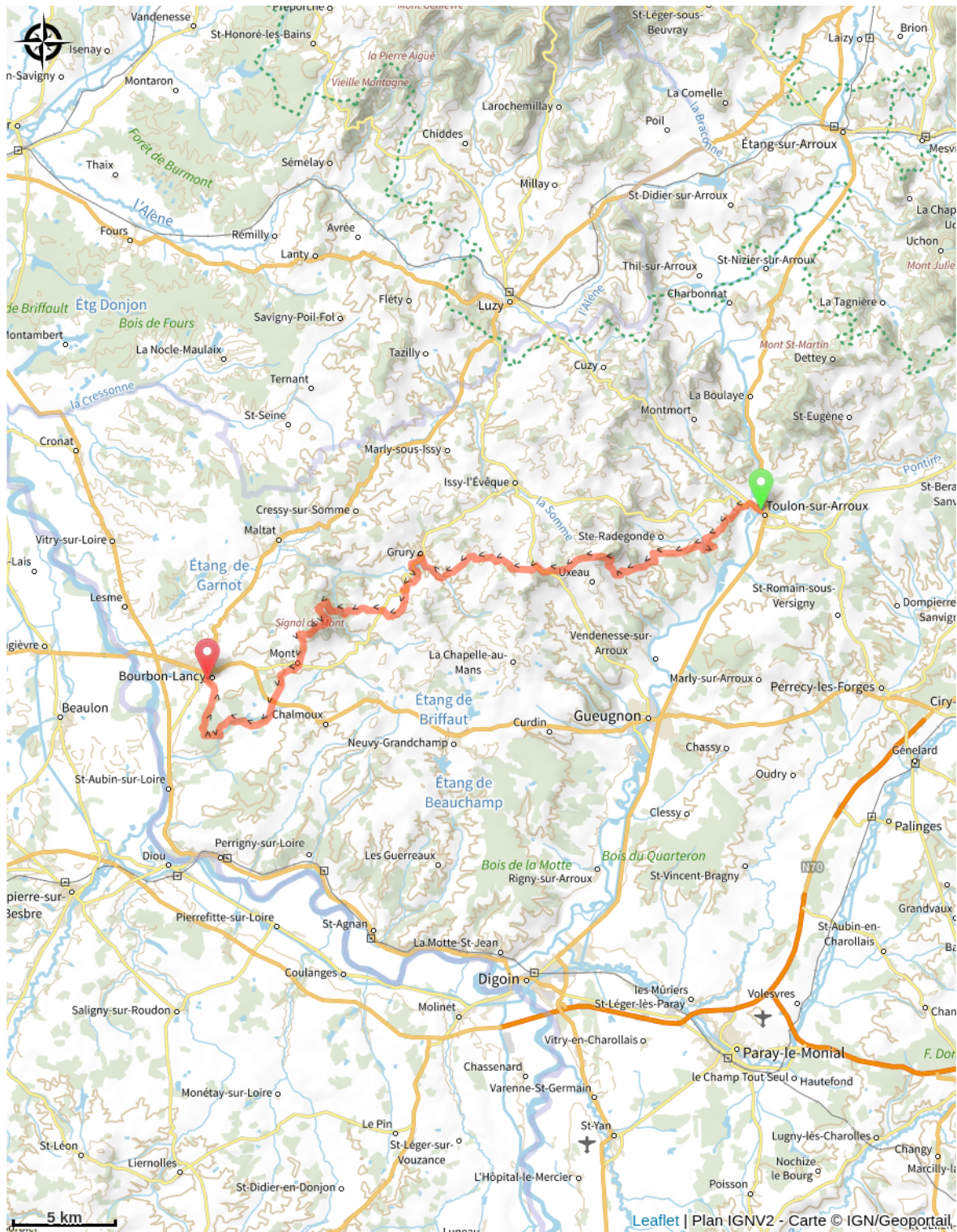
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Accès routier

Place de Bourgogne / Rue du Faubourg d'Arroux.

Parking conseillé

Rue du Faubourg d'Arroux

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>